

RAPPORT N° 97/6-01
au Conseil Municipal

OBJET

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997 (BUDGET PRINCIPAL)

Le Budget Supplémentaire intègre les résultats de l'exercice précédent, à savoir :

- un excédent de 2496280,79 F en investissement,
- un excédent de 31422243,61 F en fonctionnement.

Il reprend également les reports inclus dans le Compte Administratif 1996 récapitulés dans le tableau ci-après :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	46197978,58	33023882,62
Recettes	37590492,52	8008643,21

Les opérations nouvelles s'élèvent en dépenses :

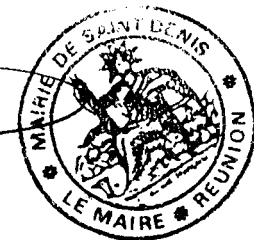
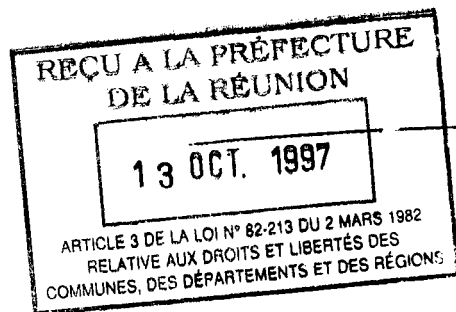
- à + 23846315 F en Investissement,
- à - 21665 F en Fonctionnement (hors mouvements d'ordre).

Les documents ci-joints donnent le détail de ces opérations nouvelles et des recettes prévues pour leur financement.

Compte tenu de ces opérations nouvelles et des reports, le montant total du Budget Supplémentaire s'élève pour l'Investissement à 70044293,58 F et pour le Fonctionnement à 55370201,82 F.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND



**DELIBERATION N° 97/6-01
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997**

OBJET

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997 (BUDGET PRINCIPAL)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT n° 97/6-01 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale,
présenté par la Commission Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Adopte le Budget Supplémentaire 1997 du Budget Principal qui s'élève en dépenses et en recettes à :

55370201,82 F en fonctionnement,
70044293,58 F en investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis,
le - 7 OCT. 1997

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**

